LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Département de la mobilité
et des transports

DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE L'ATTESTATION DE CONFORMITE ATP

snca
Société Nationale de Circulation Automobile

1. Renseignements concernant le demandeur

(à remplir par le demandeur, c'est-à-dire la personne physique ou morale au nom de laquelle l'attestation ATP est demandée ou, en l'absence de cette personne, par son mandataire autorisé)

	Demandeur / Utilisateur	Mandataire autorisé [1]
Nom, prénom ou raison sociale		
Adresse, rue et numéro		
Code postal et localité		
Numéro de téléphone		
Numéro de fax		
Matricule sociale		
Numéro de TVA [2]		

2. Renseignements concernant l'engin de transport:

Catégorie de validité de l'ATP [3]:	

Engin de transport:	☐ Semi-remorque	☐ Remorque	☐ Camionnette	☐ Caisse isotherme
	☐ Camion	☐ Caisse isotherme réfrigérant	☐ Caisse mobile	☐ Container

Masse maximum autorisée:		kg

2.1. Détails du châssis:

Fabricant:		N° du châssis:	
1ière mise en circulation:		Numéro d'immatriculation:	

2.2. Détails dur la caisse isotherme:

Fabricant:		Marque / Type:	
Numéro de caisse:		Date de fabrication (MM/AAAA):	

Caisse isotherme:	☐ fabriqué conformément au procès-verbal d'essais de type ATP N°:	

2.2.1. Dimensions:

Extérieur:	Longueur	m	Largeur	m	Hauteur	m	Superficie moyenne	m^2	Coefficient global de transmission thermique K	W/m^2K
Intérieur:	Longueur	m	Largeur	m	Hauteur	m	Superficie moyenne	m^2		

Structure des parois :	Extérieur [mm]	Isolation thermique [mm]	Intérieur [mm]	Total [mm]	Matériel isolant
Toit					
Parois latérales					
Porte latérale					
Paroi avant					
Arrière					
Plancher					

Si les matériaux diffèrent de ceux inscrits dans le procès-verbal d'essais de type ATP, veuillez préciser à la fois l'épaisseur du matériau ainsi que le type de matériau spécifique.

2.2.2. Équipements:

Porte arrière:	☐ à 2 volets	☐ à 3 volets	☐ à 4 volets	☐ Autre:
	☐ Volet roulant	Entreprise:	Type:	procès-verbal d'essais de type N°:

Porte latérale:	droite	☐ à 1 volet	☐ à 2 volets	☐ Porte coulissante	Nombre:		Largeur:	m	Hauteur: m
	gauche	☐ à 1 volet	☐ à 2 volets	☐ Porte coulissante	Nombre:		Largeur:	m	Hauteur: m

Volets de ventilation:	avant	Nombre:		Largeur:	m	Hauteur: m
	arrière	Nombre:		Largeur:	m	Hauteur: m

		Nombre	Incorporé			Nombre	Incorporé
☐	Accrochage de viande		☐	☐	Conduit de câbles		☐
☐	Étagère	par paroi latérale	☐	☐	Conduit d'air		
☐	Rails de fixation	par paroi latérale	☐	☐	Prises de courant		☐
☐	Rails de fixation au toit		☐	☐	Passage de roue		☐
☐	Rails de fixation au sol		☐	☐	Oeillets d'arrimage		☐
☐	Lampes de plafond		☐	☐	Évacuation de l'eau		
☐	Convoyeur à rouleaux		☐				
☐	Niche	Position:					
☐	Autre:						

[1] Si applicable
[2] Si applicable
[3] Classe de distinction attribuée selon le règlement ATP

2.3. Détails du dispositif thermique:

2.3.1. Dispositif de refroidissement/chauffage:

fabriqué conformément au rapport d'essai de type n°:		
Constructeur:	Type:	Date de fabrication (MM/AAAA):
N° de série:	Type de frigorigène:	Quantité de frigorigène: kg
Mis en service le:	Selon le protocole de mise en service	

Capacité de refroidissement utile spécifiée par le fabricant pour une température extérieure de +30 °C et pour une température intérieure de :

	Évaporateur 1 [W]	Évaporateur 2 [W]	Évaporateur 3 [W]	Évaporateur 4 [W]	Évaporateur 5 [W]	Évaporateur 6 [W]
0°C						
-10°C						
-20°C						

2.3.2. Dispositif de chauffage[4]

Température extérieure minimale	☐ -10°C	☐ -20°C	☐ -30°C	☐ -40°C

2.3.3. Dispositif multi-températures [5]

2.3.3.1. Modèle[6]:

☐ Modèle 1	☐ Modèle 2	☐ Modèle 3	☐ Modèle 4	☐ Modèle 5
	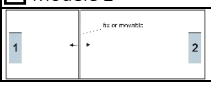	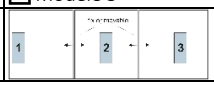	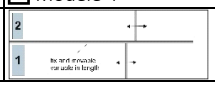	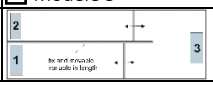

☐ Modèle 6	☐ Modèle 7	☐ Modèle 8	☐ Modèle 9	☐ Modèle 10
		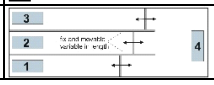	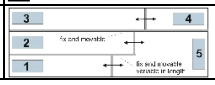	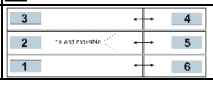

	Évaporateur 1:	Évaporateur 2:	Évaporateur 3:	Évaporateur 4:	Évaporateur 5:	Évaporateur 6:
Type						
Année de fabrication						
N° de série						

2.3.3.2. Cloison de séparation [7]:

Revêtement de sol	☐ ALU	☐ GRP (PRV)

			Longueur	Épaisseur
Cloison longitudinale	☐ fixée	☐ déplaçable	m	mm
Cloison longitudinale	☐ fixée	☐ déplaçable	m	mm
Cloison transversale	☐ fixée	☐ déplaçable	m	mm
Cloison transversale	☐ fixée	☐ déplaçable	m	mm
Cloison transversale	☐ fixée	☐ déplaçable	m	mm

Particularités:	☐ Ventilateur	☐ Volets d'aération	☐ autres:

2.3.3.3. Dimension des compartiments:

	Dimension interne			Temp. fixe par compartiment ?	Temp. du compartiment	Cargaison sèche	La température la plus basse autorisée par la classe ATP par compartiment ?	Temp. la plus basse par compartiment
	Longueur minimale	Longueur maximale	Largeur					
Compartiment 1	m	m	m	☐ Oui[8] ☐ Non	°C	☐ Oui / ☐ Non	☐ Oui ☐ Non[9]	°C
Compartiment 2	m	m	m		°C	☐ Oui / ☐ Non		°C
Compartiment 3	m	m	m		°C	☐ Oui / ☐ Non		°C
Compartiment 4	m	m	m		°C	☐ Oui / ☐ Non		°C
Compartiment 5	m	m	m		°C	☐ Oui / ☐ Non		°C
Compartiment 6	m	m	m		°C	☐ Oui / ☐ Non		°C

[4] A remplir uniquement pour les appareils de chauffage.
[5] A remplir uniquement pour les systèmes multi-températures.
[6] Dans le sens des aiguilles d'une montre, en partant de l'avant gauche.
[7] Dans le sens des aiguilles d'une montre, en partant de l'avant gauche.
[8] Si « Oui », veuillez spécifier la température du compartiment correspondant.
[9] Si « Non », veuillez préciser la température la plus basse du compartiment.

2.3.4. Enregistreur de température

fabriqué conformément au rapport d'essai de type n°:

Constructeur:	Type:	Nombre de sondes:
N° de série:	Date de fabrication(MM/AAAA):	

3. Envoi de l'attestation ATP

Envoi à:	☐ Constructeur	☐ Propriétaire	☐ Autre:

4. Attestations du demandeur ou de son mandataire autorisé

La signature ci-dessous confirme la véracité des informations reprises dans la présente demande ainsi qu'aucune modification n'a été faite à la caisse isotherme ou au dispositif thermique depuis leur construction et mise en service initiale ou dernier contrôle effectué par un organisme ou expert agrée.

_____

(Nom, cachet, date, signature)
Demandeur / mandataire autorisé

Explications

Selon le cas, tous les points de la demande ne doivent pas être remplis et différentes pièces justificatives doivent être jointes à la demande, ci-dessous un résumé :

*Pour les **engins neufs assemblés ou fabriqués au Luxembourg**, tous les points de cette demande sont à remplir et les pièces justificatives suivantes sont à joindre :*

1) *le procès-verbal d'essai en cours de validité de l'engin lui-même ou, s'il s'agit d'un engin fabriqué en série, de l'engin de référence ;*
2) *s'il s'agit d'un engin fabriqué en série, la fiche des spécifications techniques de l'engin pour lequel il y a lieu d'établir l'attestation, délivrée par le constructeur de l'engin ou son représentant dûment accrédité (ces spécifications devront porter sur les mêmes éléments que les pages descriptives relatives à l'engin qui figurent dans le procès-verbal d'essai) ;*
3) *l'attestation du constructeur.*

*Pour les **engins neufs importés d'un autre pays qui est Partie contractante à l'ATP**, tous les points de la présente demande sont à remplir et les pièces justificatives suivantes sont à joindre:*

1) *le procès-verbal d'essai en cours de validité de l'engin lui-même ou, s'il s'agit d'un engin fabriqué en série, de l'engin de référence ;*
2) *l'attestation de conformité en cours de validité délivrée par l'autorité compétente du pays de fabrication. Cette attestation sera traitée comme une attestation provisoire, si nécessaire, valable pour six mois au maximum ;*
3) *s'il s'agit d'un engin fabriqué en série, la fiche des spécifications techniques de l'engin pour lequel il y a lieu d'établir l'attestation, délivrée par le constructeur de l'engin ou son représentant dûment accrédité (ces spécifications devront porter sur les mêmes éléments que les pages descriptives relatives à l'engin qui figurent dans le procès-verbal d'essai) ;*
4) *l'attestation du constructeur.*

*Pour les **engins importés mis en service auparavant dans un autre pays qui est Partie contractante à l'ATP**, tous les points de la présente demande sont à remplir et les pièces justificatives suivantes sont à joindre:*

1) *le procès-verbal d'essai en cours de validité de l'engin lui-même ou, s'il s'agit d'un engin fabriqué en série, de l'engin de référence ;*
2) *l'attestation de conformité en cours de validité délivrée par l'autorité compétente du pays de fabrication. Cette attestation sera traitée comme une attestation provisoire, si nécessaire, valable pour six mois au maximum ;*
3) *s'il s'agit d'un engin fabriqué en série, la fiche des spécifications techniques de l'engin pour lequel il y a lieu d'établir l'attestation, délivrée par le constructeur de l'engin ou son représentant dûment accrédité (ces spécifications devront porter sur les mêmes éléments que les pages descriptives relatives à l'engin qui figurent dans le procès-verbal d'essai) ;*
4) *En cas de doute la SNCA peut demander l'attestation du constructeur.*

*Pour les **engins mis en service auparavant au Luxembourg**, seuls les points 1, 3 et 4 de la présente demande sont à remplir et le certificat de conformité ATP existant est à joindre.*